



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non-Gradés CP Toulouse-Seysse



TRIBUNAL

Le 26 octobre 2018, la justice a examiné l'affaire concernant l'agression de notre collègue en date du 27 juillet dernier.

Rappelons pour mémoire que, lors d'un départ des auxis cuisine, notre agresseur devant répondre de ses actes au tribunal aujourd'hui, mécontent à l'époque son affectation en cellule, avait vivement pris à parti le chef de bâtiment de la MAH1 et la surveillante des cuisines.

Raccompagné vers sa cellule, il donna un coup violent au niveau de la poitrine à notre collègue qui occasionna 1 jour d'ITT.

Non content de casser du bleu, le détenu menacera également le collègue.

« je sors bientôt, dehors on se retrouvera »

La commission de discipline a déjà condamné ce récalcitrant à 21 jours de QD ferme et 9 jours de sursis ce qui a décalé sa date de sortie au 11 janvier 2019 au lieu du 3 décembre 2018 prévue

Le SPS souligne donc le courage du Surveillant à se présenter devant le Tribunal et surtout face à cette personne détenue (accompagné du SPS) pour ne pas laisser ce genre de situation se banaliser à l'intérieur de nos murs.



Délibéré :

Le procureur requerra 6 mois. Au final il restera 3 mois de plus au CP SEYSSES malgré la relaxe demandée par son avocat.

Quand à l'avocat de notre collègue, 300 Euros de provision à titre de dommages et intérêts seront obtenus grâce à sa plaidoirie efficace. L'affaire sera également renvoyée à la chambre des intérêts civils le 9 janvier 2019.

Bien évidemment, l'Agent Judiciaire de l'Etat sera convoqué par l'avocat de la défense pour soutenir la profession.